

SERVICE DE LA MARINE—PROTECTION DES EAUX SEPTENTRIONALES DU CANADA.

Sir Wilfrid Laurier—Combien coûtera l'expédition Stefansson—6474.

Hon. M. Perley—Coût total variera de \$75,000 à \$80,000; provisions pour deux ans—6474.

M. Lemieux—Aurait donné la préférence à un canadien—6475; capitaine Bernier le navigateur le plus capable que nous avons dans tout le Dominion—6475; gouvernement accorde préférence à un étranger—6475.

Hon. M. Perley—M. Stefansson est né au Manitoba—6476.

Sir Wilfrid Laurier—Pas la moindre objection contre ce service—6477; devrait être établi d'une manière permanente—6477; plus permis de laisser les eaux septentrionales sans protection—6477.

M. Lemieux—Américains jettent des regards d'envie sur la baie d'Hudson—6478.

SERVICE DE BATEAU A VAPEUR ENTRE HALIFAX, LA BAIE DE MAHON, ETC.

Hon. M. Perley—Rien n'a encore été décidé se rapportant au service de navires entre le Canada et les Antilles—6469.

M. Pugsley—Important qu'on ne permette pas aux marins qui feront ce service, de faire escale au port de Boston—6470.

SERVICE MARITIME ET FLUVIAL—DEPENSES IMPREVUES—11056.

SERVICE DE BATEAUX TRANSBORDEURS.

Hon. M. Cochrane—Commencer le service le 1er août 1914—11241; pas encore conclu de traité pour atteindre le Cap-Tormentin—11241.

M. Macdonald—Affaire a été conçue dans l'ignorance—11243; transport entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme—11243.

M. Mclean (Queen, I.-P.-E.)—conditions du pacte fédératif—11244; rendre justice à la population de l'île—11244; service suffira aux besoins du trafic—11248.

M. Hughes (King, I. P.-E.)—Désavantage actuel du transport—11249; trois transports séparés—11250.

SERVICE MARITIME ET FLUVIAL—ENTRETIEN ET REPARATIONS DES STEAMERS, ETC.

Hon. M. Hazen—Qu'un navire en construction le "Dollard"—11026.

M. Lemieux—Capitaines des navires de l'Etat devraient être laissés libres dans le choix de leurs officiers et équipages—11,027; système donnerait un meilleur service—11027.

SERVICE MARITIME ET FLUVIAL—ENTRETIEN ET REPARATIONS DES STEAMERS, ETC.—*Suite.*

Hon. M. Hazen—Pas toujours facile à appliquer—11027.

M. Lemieux—Accorder une augmentation aux capitaines—11027; appointements restés stationnaires—11027; augmenter flotte de navires brise-glace—11029; hostile à la rupture du pont de glace au cap à la Roche—11029; grands inconvénients—11029; navires brise-glace rendent un immense service au pays—11029; l'ouverture de la navigation trois semaines plus tôt—11029; étudier le mouvement des glaces—11029; avantages que nous retirons de ce service—11029; le Canada aux Canadiens—11030; construction maritime au Canada—11030; grande industrie qui fera honneur au Canada—11030.

M. Sinclair—Bien aise d'apprendre que le ministre se propose de construire des navires en Canada—11032.

M. McKenzie—Important de mettre un navire brise-glace dans le port de Sydney—11033; tenir le port ouvert toute l'année—11033.

Hon. M. Hazen—Dans un an ou deux nous aurons tous les navires brise-glace nécessaires pour les ports de l'Atlantique et du Saint-Laurent—11035.

SERVICE DES PORTS ET DES COTES—BRISER LA GLACE DANS LA BAIE DU TONNERRE ET LE LAC SUPERIEUR.

Hon. M. Hazen—Dépense nécessaire pour empêcher accumulation des céréales de l'Ouest—6417; contrat signé avec compagnie de M. Whalen, \$19,500 par année—6417; ports libres jusqu'au 12 janvier—6417.

SERVICE MARITIME ET FLUVIAL—COMPTES EN SOUFFRANCE.

Hon. M. Hazen—Convention conclue avec les commis aux vivres de chacun des navires du département de la Marine—6371; des dettes—6371; nous conseillons de payer 75 cents au dollars—6372; montant est de \$3,088.37—6372.

SURVEILLANCE DES PECHERIES.

Hon. M. Hazen—Réparations plus coûteuses qu'on s'y attendait—6422; nécessité d'avoir des bateaux pour la surveillance—6422; deux services—6423.

M. German—Toutes les pêches intérieures devraient être sous la main du gouvernement—6424.

Hon. M. Hazen—Jugement du Conseil privé donne aux gouvernements de Québec et d'Ontario le droit de s'occuper de leurs propres pêcheries—6424; ne sais pas s'il pourrait s'effectuer quelque arrangement—6424; provinces consentiraient à vendre leurs droits à l'autorité fédérale—6424; traité conclu entre le Canada et les Etats-Unis—6425.